

PARTICULIERS



PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

DES OPÉRATIONS ET SERVICES
AUX PARTICULIERS
AU 01/01/2025

Prix en euros par opération
(sauf indication contraire), exprimés
taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE
OCCITANE



Ces tarifs sont applicables à nos clients particuliers.

Les présents tarifs peuvent être modifiés en cours d'année, après information préalable, deux mois avant leur mise en application.

La version actualisée est disponible sur notre site internet :
www.banquepopulaire.fr/occitane/votre-banque/reglementation/tarifs

AU CŒUR DES TARIFS

Ponctuée d'informations, conseils et avantages clients, cette brochure a été conçue pour vous aider dans la gestion quotidienne de vos comptes et la maîtrise de vos budgets. Pour mieux comprendre la tarification bancaire, elle est complétée en page 34 d'un récapitulatif des principaux « repères ». Et au-delà, elle constitue un vecteur supplémentaire et volontaire de clarté et de transparence.

Pour en savoir plus, choisissez le mode d'information qui vous convient le mieux. Plusieurs solutions sont à votre disposition :

■ **en agence** où le dispositif en libre accès vous permet de trouver : brochure tarifaire Particuliers, brochure tarifaire Professionnels & Entreprises, document d'information tarifaire

■ **sur notre site internet** : www.banquepopulaire.fr/occitane où vous pouvez également trouver les mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française

■ **par téléphone** auprès des téléconseillers de notre Service Clientèle Alodis, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h30 :

- depuis la France, au 05 81 22 00 00 (numéro non surtaxé)
- depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00
(coût variable en fonction du pays de l'opérateur)

■ **au près de votre Conseiller Clientèle** habituel qui vous connaît et saura trouver le service le mieux adapté à votre mode de vie et à votre budget.

N'hésitez pas à nous interroger pour toute information complémentaire, tout conseil. Nous vous remercions de votre fidélité.

☞ Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte. De plus, en début de chaque année, vous recevez le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année écoulée.

Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).



EXTRAIT STANDARD DES TARIFS (TARIFS EN €)

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DES SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.)⁽¹⁾	Gratuit
CyberPlus	Hors coût du fournisseur d'accès à Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par :	
- notification push :	Gratuit
- e-mail	Hors coût du fournisseur d'accès à Internet Gratuit
	Hors coût du fournisseur d'accès à Internet
Tenue de compte	par mois 2,10 €
Soit pour information 25,20 € par an	
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale :	
- à débit immédiat (Visa Classic)	par an 48,00 €
- à débit différé (Visa Classic)	par an 48,00 €
- à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) (Visa Classic à autorisation quasi-systématique)	par an 45,00 €
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :	
- les 3 premiers retraits par mois et par carte	Gratuit
- à partir du 4 ^{ème} retrait dans le mois	par retrait 1,30 €
(gratuit pour les Visa Premier, Platinum et Infinite)	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriPlus⁽²⁾	par an 31,50 €
Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) :	
- en agence	par virement 5,00 €
- par Internet	Gratuit
Prélèvement :	
- frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention :	
par opération, avec un plafond de 80 euros par mois	8,00 €

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article I^{er},III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1,A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné. (2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	5
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en agence	
Services Bancaires de Base	
Les Prestations de Base	
Offre retirée de la commercialisation	
BANQUE À DISTANCE	8
Par Internet	
Découvrez nos applications mobile	
Par téléphone	
Par automate	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	10
Cartes	
Services liés à la carte bancaire	
Services liés aux retraits d'espèces	
Virements	
Prélèvements SEPA / TIPSEPA	
Chèques	
Offres retirées de la commercialisation	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	14
PACK FAMILLE	
FORFAIT CRISTAL	
FORFAIT CRISTAL DUO	
Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)	
Offres retirées de la commercialisation	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	19
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
Plafonnements spécifiques	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	21
Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
Frais de garanties et d'interventions sur dossier de prêt	
Assurance	
Autres prestations	
Offre retirée de la commercialisation	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	24
Épargne bancaire	
Placements financiers	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	27
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	29
AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	31
TARIFS JEUNES ET JEUNES ACTIFS	31
TARIF ACEF	32
RÉSOUTRE UN LITIGE / EXPRIMER UNE RÉCLAMATION	33
VOS REPÈRES	34
NOS PARTENAIRES ET MENTIONS LÉGALES	35

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture d'un compte de dépôt,	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)	Gratuit
• Clôture de compte de dépôt	Gratuit
• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)	Gratuit
• Dénonciation de compte-joint	31,40 €

RELEVÉS DE COMPTE

• Relevé de compte papier :

- mensuel	Gratuit
- par quinzaine	par mois 2,45 €
- décadaire	par mois 3,65 €
- journalier	par mois 20,80 €

• Envoi mensuel de relevé de compte en braille

Gratuit

• Relevé de compte électronique

Gratuit

• E-documents

Gratuit

Service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et compte d'instruments financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

• Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire Occitane	Gratuit
• Envoi du relevé annuel des frais	Gratuit
• Envoi du relevé annuel des avoirs des majeurs protégés	Gratuit
• Carnet de bord papier, abonnement	par an 14,80 €

TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt (hors offre groupée de services)

- par compte	par mois 2,10 € ⁽¹⁾
- les jeunes détenteurs d'une convention jusqu'à 26 ans inclus	Gratuit
- les clients mineurs (moins de 18 ans)	Gratuit

• Commission de suivi

par trimestre 100,00 €

Cette commission rémunère le suivi spécifique du risque et la gestion administrative et comptable des comptes, créateurs ou débiteurs, en situation(s) particulière(s) :

- comptes débiteurs plus de 60 jours en valeur dans le trimestre
- comptes NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) durant plus de 6 mois
- comptes interdits bancaires à l'initiative d'une autre banque.

• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif

par an 30,00 €⁽²⁾

dans la limite du solde créiteur du compte

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

(1) Les frais de tenue de compte sont gratuits pour les clients contractant un crédit immobilier et/ou un crédit à la consommation à compter du 01/10/2016 dont le compte support a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition de l'offre de prêt et dont le compte enregistre moins de 4 écritures débitrices mensuellement. (2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

SERVICES EN AGENCE

- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN - BIC)

Gratuit

INFO

L' IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

- Versement d'espèces au guichet de votre agence

Gratuit

- Retrait en euros d'espèces au guichet de votre agence

Gratuit

- Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)

18,60 €

- Frais de recherche de documents

- Copie de chèque débité en compte	par document	10,50 €
- Copie d'une remise de chèque	par document	10,50 €
- Extrait de compte mensuel	par document	10,50 €
- Autre recherche	par document	10,50 €
- Opération de paiement mal exécutée	par document	Gratuit
- Plusieurs demandes		Sur devis

- Frais de location de coffres pour les clients de la Banque Populaire Occitane :

- Coffres agence :	
- petite taille	par an 126,90 €
- taille moyenne	par an 182,70 €
- grande taille	par an 271,40 €

- Coffres siège (dimensions : H x L x P en cm) :

- 9,5 x 29 x 47	par an 126,90 €
- 15 x 29 x 47	par an 161,75 €
- 20,5 x 29 x 47	par an 182,70 €
- 31,5 x 29 x 47	par an 230,20 €
- 64,5 x 29 x 47	par an 271,40 €

- Coffres spéciaux (dimensions : H x L x P en cm) :

- 64,5 x 62,3 x 151	par mois 229,00 €
- 196,5 x 62,3 x 151	par mois 567,70 €
- 196,5 x 29 x 151	par mois 287,25 €
- 64,5 x 29 x 151	par mois 103,55 €
- 97,5 x 29 x 151	par mois 158,05 €
- 97,5 x 62,3 x 151	par mois 341,85 €

- frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)

Frais réels par ouverture

SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

- Services définis à l'article D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code.

Gratuit

Les Services Bancaires de Base se composent des produits et services suivants :

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- un prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets⁽²⁾ à distance
- un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc...)
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne)
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse

- Commission d'intervention⁽³⁾ par opération 4,00 €
(pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base)

Plafond mensuel 20,00 €

INFO Toute personne domiciliée en France, dépourvue d'un compte de dépôt, et qui s'est vue refuser l'ouverture d'un compte de dépôt par une banque, a le droit de demander à la Banque de France de désigner un établissement bancaire pour bénéficier d'un compte de dépôt et du service bancaire de base gratuit associé au droit au compte.

La banque, qui refuse d'ouvrir un compte à un particulier, peut lui proposer d'effectuer à sa place les démarches auprès de la Banque de France pour bénéficier du droit au compte. Une convention de compte doit être signée.

LES PRESTATIONS DE BASE

(ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)

- l'ouverture et la clôture du compte Gratuit
- la tenue du compte Tarif standard**
- un changement d'adresse par an Gratuit
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire Gratuit
- la domiciliation de virements bancaires Gratuit
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte Gratuit
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires Tarif standard**
- un prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance Tarif standard**
- un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc...) Tarif standard**
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque Tarif standard**
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne Tarif standard**

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services. (2) Hors virement instantané. (3) Définition p.19 « IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS » / « Commission d'Intervention ». Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du Code Monétaire et Financier; ** Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

- Relevé de compte mensuel électronique complémentaire au relevé mensuel papier par mois 3,00 €

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET (ADRESSE : WWW.BANQUEPOPULAIRE.FR/OCCITANE)
(ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.)⁽¹⁾⁽²⁾:

- **CyberPlus consultation** Gratuit

Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet et d'effectuer des virements entre vos comptes.

- **CyberPlus gestion** Gratuit

Service permettant de consulter et gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers

AVANTAGE En téléchargeant l'application Banque Pop, vous pouvez consulter vos comptes et effectuer des virements avec votre mobile ou votre tablette.

- Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte :

- par notification push⁽²⁾ Gratuit
- par e-mail⁽²⁾ Gratuit

- Confirmation de l'exécution d'un virement émis :

- par e-mail Gratuit
- par SMS par confirmation reçue 0,35 €

INFO Les demandes de confirmation de virement et les alertes sont paramétrables via votre interface CyberPlus et vous permettent d'être informé de la réalisation d'un virement, des dépassements d'un solde que vous aurez défini ou d'un mouvement sur votre compte. Pour les confirmations de virement, il vous suffira de le demander à la saisie de votre virement grâce à une case à cocher.

- **Sécur'Pass** Gratuit

INFO Fonctionnalités sur votre banque à distance (gratuites)

Sécur'Pass est un dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

- **Pass CyberPlus pour la sécurisation des opérations en ligne :**

- le lecteur 10,00 €
- remplacement de lecteur en cas de dysfonctionnement Gratuit
- remplacement de lecteur en cas de perte, d'usage non conforme par le client ou demande de lecteur supplémentaire par lecteur 10,00 €
- carte Pass CyberPlus Gratuit

- **Sécuriser vos opérations via SMS**

(procédure exceptionnelle en cas d'indisponibilité momentanée du lecteur) Gratuit

- **Coffre-fort numérique (5 Go)** par mois 1,80 €

(espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)

- **Aggrégation de comptes** Gratuit

(service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client)

- **e-Documents** Gratuit

(service permettant d'accéder à vos documents au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)

(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné. (2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

AVANTAGE Les virements externes et toutes opérations sensibles réalisés à partir de CyberPlus sont entièrement sécurisés grâce à Sécur'Pass et au PassCyberPlus, lecteur de carte bancaire fourni par votre banque.

INFO Vous n'êtes pas détenteur d'une carte Banque Populaire Occitane ? La carte Pass CyberPlus vous permet d'utiliser le lecteur Pass CyberPlus pour sécuriser vos opérations sur Internet.

DÉCOUVREZ NOS APPLICATIONS MOBILE

Banque Pop : grâce à votre application, gérer vos comptes sur mobile et tablette de manière sécurisée n'a jamais été aussi simple et efficace.

Roulez serein : accéder aux services essentiels en cas de sinistre véhicule.

Fonds Banque Populaire : consulter la gamme de SICAV et Fonds Communs de Placement Banque Populaire.

PAR TÉLÉPHONE

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance** (Internet, téléphone, SMS, etc.⁽¹⁾) **par serveur vocal Tonalité Plus**

- | | | |
|---|----------------------|-------------------------------------|
| - depuis la France composez le | 0 801 010 031 | Service gratuit + prix appel |
| - depuis l'étranger composez le | +33 5 32 81 05 01 | Appel non surtaxé |
| • Service clientèle Alodis : composez le | 05 81 22 00 00 | Appel non surtaxé |

PAR AUTOMATE

- **Service Bancaire National** **Gratuit**

Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire

(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

INFO

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroute, certains parking...).

Les cartes Visa ou Mastercard (les produits MasterCard ne sont plus commercialisés) internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite sont associées à de nombreux services. Vous pouvez consulter les plafonds standards de retraits et de paiements de votre carte, sur votre espace CyberPlus, le détail des assurances ou de l'assistance associées et les termes de votre contrat carte bancaire en vigueur sur notre site Internet : www.banquepopulaire.fr/occitane
En cas de perte ou vol de votre carte,appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

AVANTAGE

Les cartes de retrait, cartes de paiement et cartes débit-crédit bénéficient d'une réduction de 30% à partir de la 2^{ème} carte de même niveau sur le même compte hors convention.

CARTES DE RETRAIT

- **Fourniture carte Point Argent Plus à débit immédiat** par an 28,50 €
Carte de retrait internationale, assistance incluse.

AVANTAGE

Les jeunes de 12 à 17 ans inclus bénéficient d'une réduction de 50% sur la cotisation de la carte Point Argent Plus.

CARTES DE PAIEMENT

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE⁽¹⁾

CARTE (TARIF ANNUEL)	À DÉBIT IMMÉDIAT
Fourniture carte Visa Classic à autorisation systématique	42,00 €

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À AUTORISATION QUASI-SYSTÉMATIQUE)

CARTE (TARIF ANNUEL)	À DÉBIT IMMÉDIAT
Fourniture carte Visa Classic à autorisation quasi-systématique	45,00 €

(1) Seule carte disponible pour les clients financièrement fragiles

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT

Toutes nos cartes de paiement internationales incluent des prestations d'assurance et d'assistance.

CARTE (TARIF ANNUEL)	À DÉBIT IMMÉDIAT	À DÉBIT DIFFÉRÉ
Fourniture carte Visa Classic	48,00 €	48,00 €
Fourniture carte Visa Premier	138,00 €	138,00 €
Fourniture carte Visa Platinum	non commercialisé	220,00 €
Fourniture carte Visa Infinite	non commercialisé	330,00 €
Fourniture carte Visa Infinite Banque Privée	non commercialisé	350,00 €

INFO

La mention "CREDIT" inscrite sur la carte de paiement à débit différé permet de louer des véhicules ou de faire des réservations à l'étranger.

CARTES DÉBIT-CRÉDIT (carte associée à un crédit renouvelable)⁽¹⁾

Cartes permettant de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

CARTE (TARIF ANNUEL)	À DÉBIT IMMÉDIAT	À DÉBIT DIFFÉRÉ
Fourniture carte Visa Classic Facelia	48,00 €	48,00 €
Fourniture carte Visa Premier Facelia	138,00 €	138,00 €
Fourniture carte Visa Platinum Facelia	220,00 €	220,00 €

- **Service e-Cartes⁽²⁾** (paiement sécurisé sur Internet service disponible depuis l'application mobile) (Indisponible pour les cartes MasterCard) Gratuit
- **Paiement par carte :**
 - paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽³⁾
 - paiement par carte bancaire en devises (autre que l'euro) (cf. Rubrique OPERATIONS BANCAIRES A L'INTERNATIONAL p.29)Gratuit

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

• Réédition du code confidentiel de la carte	15,00 €
• Consultation du code confidentiel de la carte via l'application mobile Banque Pop ⁽⁴⁾	Gratuit
• Refabrication de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client...)	10,00 €
• Crédit, remplacement de carte ou réédition de code confidentiel en urgence	23,80 €
• Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours (retrait et/ou paiement) ⁽⁵⁾	
- via l'application mobile Banque Pop ^{(4)**}	Gratuit
- en agence	par demande 15,00 €

* Conditions du débit différé : les paiements présentés à la banque jusqu'au dernier jour ouvré du mois sont débités le dernier jour ouvré du mois. ** Modification limitée à 3 fois dans une année civile pour une durée de 30 jours. (1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs. (2) Sous réserve d'un abonnement cyberPlus et d'être équipé de Sécur'Pass. (3) Voir détail zone EEE p.30. (4) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass. (5) Sous réserve d'éligibilité.

SERVICES LIÉS AUX RETRAITS D'ESPÈCES

• Sm@rt Retrait

Gratuit

Service qui permet au client de retirer de l'argent sans carte sur les distributeurs Banque Populaire uniquement, pour un retrait maximum de 150 € à la souscription. Réservé aux personnes physiques abonnées au service de Banque à distance Cyberplus, avec un Smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance.

• Retrait d'espèces au Distributeur Automatique de Billet Banque Populaire et Point Argent

- avec votre carte bancaire

Gratuit

- avec une carte à retrait unique

par retrait 5,00 €

(dans une autre agence que son agence de gestion)

• Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :

- les 3 premiers retraits par mois et par carte

Gratuit

- à partir du 4^{ème} retrait dans le mois

par retrait 1,30 €

(gratuit pour les Visa Premier, Visa Premier Facélia, Platinum, Platinum Facélia et Infinite)

VIREMENTS

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽¹⁾, cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international, p.29

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

• Frais par virement SEPA occasionnel instantané

Gratuit

(avec CyberPlus gestion)

• Frais par virement SEPA occasionnel classique :

- par Internet (avec CyberPlus gestion)

Gratuit

- au guichet de votre agence par virement vers un compte d'un autre établissement

5,00 €

• Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent

Gratuit

• Frais par virement SEPA permanent :

- avec mise en place par Internet (avec CyberPlus gestion)

Gratuit

- avec mise en place au guichet de votre agence par virement vers un compte d'un autre établissement

1,50 €

- modification ou annulation d'un virement permanent SEPA

Gratuit

• Frais par virement urgent

par virement 16,50 €

• Demande de retour de fonds sur virement unitaire (erreur client)

4,60 €

• Demande de recherche de virement SEPA émis⁽²⁾

par demande 30,00 €

• Service Wero

Gratuit

Service permettant d'effectuer un virement SEPA instantané occasionnel avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire.

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA⁽³⁾

• Virement occasionnel ou permanent

Gratuit

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIPSEPA*

• Frais de prélèvement SEPA / TIPSEPA :

- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA

Gratuit

- frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Gratuit

• Paiement d'un prélèvement SEPA / TIPSEPA

Gratuit

(1) Voir détail zone EEE p.30. (2) Pour les demandes de recherche sur une opération de paiement mal exécutée, les frais de recherches ne sont pas facturés au client. (3) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de la zone SEPA (voir détail zone SEPA p.30). * Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA p.30).

• Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement)	Gratuit
• Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement ou refus permanent)	Gratuit
• Retrait de consentement au prélèvement / Ajout d'un émetteur sur sa liste noire ⁽¹⁾ (créanciers non autorisés)	Gratuit
• Ajout d'un émetteur à sa liste blanche ⁽²⁾ avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	Gratuit

CHÈQUES

• Délivrance d'un chéquier à l'agence	Gratuit
• Remise de chèque(s)	Gratuit
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré ⁽³⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	
• Délai d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte d'Épargne (voir Conditions Générales de votre compte d'Epargne)	15 jours ouvrés ⁽⁴⁾
• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple	1,47 €
• Frais d'envoi de chéquier 35 ou 40 formules à domicile en recommandé	8,27 €
• Frais d'envoi de chéquier 60 formules à domicile en recommandé	10,15 €
• Frais d'émission d'un chèque de banque	15,75 €
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client)	20,00 €
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (le client)	28,00 €

INFO Comment fonctionne le renouvellement automatique ? Pour un chéquier de 40 formules, la fabrication d'un nouveau est déclenchée lorsque 29 formules ont été présentées à l'encaissement par leurs bénéficiaires.

Envoyer un SMS d'information lors de l'expédition du chéquier.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

CARTE (TARIF ANNUEL)	À DÉBIT IMMÉDIAT	À DÉBIT DIFFÉRÉ
Fourniture carte Visa Classic NRJ	47,10 €	47,10 €
Fourniture carte Internationale (MasterCard)	50,00 €	50,00 €
Fourniture carte Visa Platinum	220,00 €	-
Fourniture carte Visa Infinite	330,00 €	-

• Fourniture carte de crédit Crédodis	par an	17,00 €
• Carte de crédit Crédodis :		
- remplacement en cas de perte ou d'usage non conforme par le client		8,00 €
- réédition du code confidentiel en cas d'oubli		
ou d'usage non conforme par le client		6,00 €

(1) Liste noire : le client donne instruction à la Banque Populaire de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client indique. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque Populaire.

(2) Liste blanche : le client donne instruction à la Banque Populaire de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client désigne à la Banque Populaire. Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) pour chaque mandat désigné à la Banque Populaire.

(3) Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PACK FAMILLE

La convention qui équipe toute votre famille pour une cotisation unique.

Services inclus selon la formule sélectionnée - le prix mensuel dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de(s) compte(s)	×	×	×
Un abonnement à des services de banque à distance (CyberPlus Internet et Mobile) par titulaire	×	×	×
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification push avec Cyberplus)	×	×	×
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, SwatchPAY!, Samsung pay, Garmin Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	×	×	×
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	×	×	×
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽²⁾	×	×	×
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte ⁽⁴⁾	3	illimités	illimités
Des chéquiers sur demande (hors frais d'envo) ⁽¹⁾	×	×	×
Un conseiller dédié en agence	×	×	×
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽³⁾		×	×
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		×	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			×
L'exonération des frais de retraits et paiements par carte hors zone Euro ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁶⁾	18-28 ans ⁽⁶⁾	×

POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels ou 1 compte individuel et 1 compte joint ou 2 comptes joints ou 2 comptes individuels et 1 compte joint)

2 VISA Classic à autorisation quasi-systématique + 2 VISA Classic à autorisation quasi-systématique maximum	13,35 €	16,20 €
2 VISA Classic / VISA Classic Facélia + 2 VISA Classic maximum	13,35 €	16,20 €
2 VISA Premier / VISA Premier Facélia + 2 VISA Classic maximum	24,90 €	30,35 €
2 VISA Platinum / VISA Platinum Facélia + 2 VISA Premier maximum		38,95 €
2 VISA Infinite / Visa Infinite Banque Privée + 2 VISA Premier maximum		54,30 €



POUR LES ENFANTS DE 12 À 28 ANS, un compte individuel par jeune, une carte **GRATUITE** par compte et par titulaire⁽²⁾

VISA Classic à autorisation quasi-systématique ⁽⁷⁾ ou VISA Classic	×	×
VISA Classic à autorisation quasi-systématique ⁽⁷⁾ ou VISA Classic ou VISA Premier		×

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (3) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD et COVEA Protection Juridique , entreprises régies par le code des assurances. (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte (5) Hors commission de change (6) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du Pack Famille. (7) Obligatoire pour les mineurs.

FORFAIT CRISTAL

Pour équiper votre compte personnel, choisissez le forfait bancaire qui vous ressemble

Les jeunes de 16 à 17 ans, titulaires d'un forfait CRISTAL Essentiel ou Confort, bénéficient d'avantages tarifaires pour l'option mobilité internationale (cf. page 32)

Services inclus selon la formule sélectionnée - le prix mensuel dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de compte	x	x	x
Un abonnement à des services de banque à distance (CyberPlus Internet et Mobile)	x	x	x
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification push avec Cyberplus)	x	x	x
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, SwatchPAY!, Samsung pay, Garmin Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	x	x	x
Un service de coffre-fort numérique ⁽¹⁾	x	x	x
Une autorisation de découvert ⁽¹⁾⁽²⁾	x	x	x
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro ⁽⁴⁾	3	illimités	illimités
Des chéquiers sur demande (hors frais d'envoi) ⁽¹⁾	x	x	x
Un conseiller dédié en agence	x	x	x
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽³⁾		x	x
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		x	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			x
L'exonération des frais de retraits et paiements par carte hors zone Euro ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁶⁾	18-28 ans ⁽⁶⁾	x
1 carte ⁽²⁾	VISA Classic à autorisation quasi-systématique ⁽⁷⁾	7,15 €	10,75 €
	VISA Classic / VISA Classic Facélia	7,15 €	10,75 €
	VISA Premier / VISA Premier Facélia	16,20 €	21,65 €
	VISA Platinum / VISA Platinum Facélia		28,15 €
	VISA Infinite / Visa Infinite Banque Privée		38,95 €

POUR LES JEUNES DE 12 ANS À 28 ANS⁽²⁾

(1) Clients majeurs uniquement (2) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (3) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD et COVEA Protection Juridique , entreprises régies par le code des assurances. (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte (5) Hors commission de change (6) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du forfait Cristal (7) Obligatoire pour les mineurs.

FORFAIT CRISTAL DUO

Pour ceux qui ne veulent qu'un compte joint, des services utiles et indispensables.

Services inclus selon la formule sélectionnée - le prix mensuel dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de(s) compte(s)	x	x	x
Un abonnement à des services de banque à distance (CyberPlus Internet et Mobile) par titulaire	x	x	x
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification push avec Cyberplus)	x	x	x
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, SwatchPAY!, Samsung pay, Garmin Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	x	x	x
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	x	x	x
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽²⁾	x	x	x
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte ⁽⁴⁾	3	illimités	illimités
Des chéquiers sur demande (hors frais d'envoi) ⁽¹⁾	x	x	x
Un conseiller dédié en agence	x	x	x
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽³⁾		x	x
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		x	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			x
L'exonération des frais de retraits et paiements par carte hors zone Euro ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁶⁾	18-28 ans ⁽⁶⁾	x
1 carte par titulaire ⁽²⁾	2 VISA Classic à autorisation quasi systématique	9,25 €	14,05 €
	2 VISA Classic / VISA Classic Facélia	9,25 €	14,05 €
	2 VISA Premier / VISA Premier Facélia		20,50 € 27,05 €
	2 VISA Platinum / VISA Platinum Facélia		35,35 €
	2 VISA Infinite / Visa Infinite Banque Privée		48,85 €

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour les sociétaires CASDEN

- FORFAIT CRISTAL, FORFAIT CRISTAL DUO ou PACK FAMILLE 10 % de réduction

Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise⁽⁷⁾

- FORFAIT CRISTAL, FORFAIT CRISTAL DUO ou PACK FAMILLE 50 % de réduction

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (3) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD et COVEA Protection Juridique , entreprises régies par le code des assurances. (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte (5) Hors commission de change (6) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du forfait Cristal Duo. (7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficiant d'une réduction de 50% sur toutes les offres, sous réserve d'éligibilité.

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ (OCF)

- **OCF** par mois 1,00 €
Soit pour information 12,00 € par an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière, comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : Visa Classic à autorisation systématique
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans votre agence
- 4 virements mensuels SEPA dont au moins 1 virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- 2 chèques de banque par mois
- 1 abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- 1 abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- 1 changement d'adresse par an

- **Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽¹⁾** par mois 16,50 €

- **Commission d'intervention** par opération 4,00 €
Plafond mensuel prévu à l'article R.312-4-2 du Code Monétaire et Financier 16,50 €⁽²⁾

- **Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision :**

- si montant de l'opération inférieur à 20,00 € montant de l'opération plafonné à 6,00 €
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € 6,00 €⁽³⁾
plafond mensuel de 16,50 €⁽²⁾

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

AFFINEA 1 €, l'essentiel de la banque au quotidien jusqu'à vos 30 ans

- **Cotisation AFFINEA 1 €** par mois 1,00 €

Convention NRJ BanquePop'

- **Cotisation sans SécuriPlus** par mois 1,00 €
- **Cotisation avec SécuriPlus** par mois 2,00 €

Ancienne gamme*

Les conventions suivantes permettent de bénéficier d'une réduction tarifaire sur les produits et services qui les composent :

- Gamme Équipage (Équipage, Maxi, Horizon,...) - 10% à - 50%
- Magic-Service - 10%

* Ces conventions ne sont plus commercialisées, les tarifs sont disponibles auprès de votre Conseiller Clientèle.

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. (2) Plafonnement spécifique lié aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte. (3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Cotisation mensuelle à une offre groupée de service AFFINEA, la convention personnalisée

Produits et services qui bénéficient de remises progressives et permanentes.

Fourniture d'une carte de débit

- Visa Classic à autorisation quasi-systématique à débit immédiat
- Visa ou MasterCard^(I) Internationale à débit immédiat
- Visa Classic Facelia à débit immédiat
- Visa ou MasterCard^(I) Internationale à débit différé
- Visa Classic Facelia à débit différé
- Visa Premier à débit immédiat ou différé
- Visa Premier Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Platinum à débit immédiat^(I) ou différé
- Visa Platinum Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Infinite à débit immédiat^(I) ou différé

et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (SécuriPlus)



Des produits et services de la gestion quotidienne au choix

- CyberPlus gestion - Dédicace^(I)
- DuoPlus^(I) - Fructi-Budget 2^(I)
- Sécuri High-Tech - Forfait Mobilité Internationale



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives suivant le nombre de produits et services que vous souscrivez

- | | |
|----------------------------------|-----------------|
| 3 produits ou services | ► 5% de remise |
| 4 produits ou services | ► 10% de remise |
| 5 (ou plus) produits ou services | ► 12% de remise |

Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leurs tarifs unitaires

- Fructi-Facilité^(I) - Forfait liberté^(I)
- Forfait tranquillité^(I)
- Coffre-fort numérique (5 Go)

Les remises s'appliquent à tous les produits de la convention.

(I) ce produit n'est plus commercialisé

Les avantages complémentaires

Réductions additionnelles, non cumulables entre elles, sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :

- 50% de réduction supplémentaire sur la convention pour les clients âgés de 16 à 25 ans inclus
- 30% de réduction supplémentaire sur la convention pour les clients âgés de 26 à 30 ans inclus
- 10% de réduction supplémentaire pour les clients ACEF, CASDEN ou collaborateurs d'une entreprise dont le CE est partenaire

Réductions additionnelles et cumulables entre elles, sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :

- 5% de réduction supplémentaire sur la convention AFFINEA pour les clients Entrepreneurs Individuels équipés d'une convention professionnelle.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

• Par opération	8,00 €
• Plafond mensuel (10 opérations)	80,00 €

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS COM INTERVENTION.

INFO

Si votre Conseiller Clientèle doit prendre la décision de payer ou non une opération se présentant sur un compte insuffisamment provisionné, il le fera après analyse complète de tous vos comptes (compte de dépôt, comptes épargnes).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant de la créance plafond fixé à 100,00 €
• Frais par saisie-attribution et frais par saisie conservatoire	10% du montant de la créance plafond fixé à 220,00 €
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ⁽¹⁾	8,00 €

INFO

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 8 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AU CHÈQUE



• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ⁽²⁾	14,00 €
(maximum 1 par jour)	
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
- montant inférieur ou égal à 50,00 €	22,00 € ⁽¹⁾
- montant supérieur à 50,00 €	42,00 € ⁽¹⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FORFAIT CHEQUE REJETÉ.

INFO

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. En cas de question, demandez à votre Conseiller Clientèle les conditions d'éligibilité et bénéficiez de moyens de paiement alternatifs au chèque.

(1) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément (voir définition et tarification en haut de cette page). (2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

• Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire	52,50 €
• Frais à la suite d'une notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00 €
• Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision	16,25 €

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>
(y compris échéance de prêt ⁽²⁾⁽³⁾)	
- montant inférieur à 20,00 €	montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 €	12,00 €

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

• Frais de non-exécution d'un virement occasionnel pour défaut de provision ⁽²⁾⁽³⁾	<input type="checkbox"/>
- montant inférieur à 20,00 €	montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 €	12,00 €
• Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ⁽²⁾⁽³⁾	<input type="checkbox"/>
- montant inférieur à 20,00 €	montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 €	12,00 €

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. Sur l'extrait de compte, les libellés utilisés sont : FRAIS PRÉLÈVEMENT IMPAYÉ et FRAIS VIR PER NON EXÉCUT.

• Réception d'un prélèvement ou Titre Interbancaire de Paiement impayé	10,25 €
• Déclaration au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers	Gratuit

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

• Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol, ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif	<input type="checkbox"/>
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif)	82,00 €
• Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte	<input type="checkbox"/>

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽⁴⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier	plafond mensuel de 25,00 €
• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽⁴⁾ pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code Monétaire et Financier	plafond mensuel de 16,50 €

(1) Voir définition sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>) (2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément. (3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération. (4) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Accessible à partir de 18 ans, après analyse de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

MISE EN PLACE OU RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE DÉCOUVERT

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels

AUTORISATION DE DÉCOUVERT CONVENUE⁽¹⁾

- **Autorisation temporaire** pour chaque autorisation **25,00 €**
(durée d'utilisation du découvert inférieure ou égale à 30 jours consécutifs)
- **Autorisation à durée indéterminée** (frais de gestion) par an **30,00 €**
- **Intérêts débiteurs :**
 - découvert journalier moyen inférieur à 400,00 € montant forfaitaire trimestriel **12,00 €⁽²⁾**
 - découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400,00 € **TBB⁽³⁾ + 10,50%⁽⁴⁾**

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € (sans franchise d'agios) pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 18,50 %, le TAEG⁽⁵⁾ ressort à 20,30 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT NON AUTORISÉ OU EN DÉPASSEMENT⁽¹⁾

• Intérêts débiteurs hors commission d'intervention

(se reporter à la rubrique IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS) :

- découvert journalier moyen inférieur à 400,00 € montant forfaitaire trimestriel **12,00 €⁽²⁾**
- découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400,00 € **taux d'usure**

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global)⁽⁵⁾ est indiqué sur le relevé de compte de dépôt. Le cas échéant, ce taux est écrété pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽⁶⁾ en vigueur. Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

INFO Le Taux Annuel Effectif Global est un taux englobant les intérêts et l'ensemble des frais liés à l'octroi d'un crédit (frais de dossier, frais d'assurance, de garantie, d'hypothèque...). Il permet de mesurer le coût total du prêt ou du crédit. Il ne doit jamais dépasser le seuil de l'usure (ou taux d'usure).

INFO Par principe et sauf convention contraire, nous convenons avec nos clients du fonctionnement créateur du compte de dépôt. Pour éviter des incidents de paiement qui leur seraient préjudiciables, la banque peut accepter exceptionnellement d'honorer les valeurs présentées, malgré le défaut de provision, faisant passer ainsi le compte débiteur, ce qui pourra entraîner des frais pour le client (commission d'intervention, intérêts débiteurs, ...).

INFO Les agios correspondent à la somme due à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul de cette somme s'effectue sur la base des dates de valeur

(1) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créateur entre chaque période (2) Hors TAEG selon l'article R 314-9 du Code de la Consommation. (3) Taux de Base Bancaire de la Banque Populaire Occitane applicable au 1^{er} janvier 2025 : 8,00%. Ce taux est susceptible d'évolution. (4) dans la limite du taux de l'usure. (5) TAEG indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée. (6) Taux plafond dit « Taux d'usure » calculé par la Banque de France pour la catégorie « Crédits de trésorerie aux particuliers » publié trimestriellement au Journal Officiel. Ce taux est disponible dans nos agences et sur notre site www.banquepopulaire.fr/occitane

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

- Crédit renouvelable** Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement⁽²⁾ qui en fixe les conditions tarifaires
- Frais de dossier prêt personnel :**
 - taux débiteur
 - frais de dossier proportionnels au montant du prêt :
 - minimum
- Frais de dossier prêt personnel jeunes actifs** 30,00 €

AVANTAGE Les prêts destinés aux jeunes non actifs de 18 à 28 ans sont exonérés de frais de dossier.

- Location avec Option d'Achat⁽³⁾ (automobile)**

Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁴⁾

- Frais de dossier prêt habitat :**

- taux débiteur	Nous consulter
- frais de dossier proportionnels au montant du prêt : <ul style="list-style-type: none">- minimum	1,00% 310,00 €

- Frais de dossier maximum prêt PAS (Prêt à l'Accession Sociale)** 500,00 €

- Frais de dossier Prêts Épargne-Logement** Gratuit

- Frais de dossier Prêt à taux zéro** Gratuit

FRAIS DE GARANTIES ET D'INTERVENTIONS SUR DOSSIER DE PRÊT

- Frais d'étude pour délégation d'assurance emprunteur** Gratuit
- Délégation de créance ou nantissement de contrat d'assurance-vie** 285,00 €

AVANTAGE Gratuit pour les contrats BPCEVie

- Nantissement valeurs mobilières, gage de compte d'instruments financiers** 285,00 €

AVANTAGE Gratuit si les valeurs nanties sont en conservation dans notre banque.

- Ouverture de dossier assurances emprunteur** (décès, invalidité, incapacité temporaire) Gratuit

- Frais d'avenant au contrat de prêt :**

- pourcentage du capital restant dû : <ul style="list-style-type: none">- minimum- maximum	0,50% 500,00 € 1000,00 €
---	--------------------------------

- Frais sur avenant de renégociation de taux :**

- pourcentage du capital restant dû : <ul style="list-style-type: none">- minimum- maximum	1,00% 500,00 € 1000,00 €
---	--------------------------------

- Modification échéance prêt modulable**

Selon conditions générales du contrat de prêt, avec un minimum de 101,50 €

AVANTAGE Clients ACEF ou CASDEN : vous avez la possibilité de moduler vos échéances jusqu'à 2 fois sans frais.

(1) A partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Occitane, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation. (2) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs. (3) La Location avec Option d'Achat est un produit de BPCE Lease. (4) A partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Occitane, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

• Frais de caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter
• Frais de caution CASDEN*	Gratuit
• Indemnités de remboursement anticipé sur prêt	Selon clause contractuelle
• Frais de dossier caution locative :	
- montant forfaitaire lors de la mise en place	50,00 €
- pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement	3,00%
• Frais de dossier caution jeunes locataires :	
Accessible aux jeunes majeurs de moins de 28 ans non fichés à la Banque de France, clients BPOC et ayant une caution solvable.	
- montant forfaitaire lors de la mise en place	30,00 €
- pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement	1,00%
• Frais d'inscription par véhicule gagé	40,00 €
• Frais de mainlevée de caution	34,00 €
• Frais de mainlevée de garantie	par acte 110,00 €

ASSURANCE

• Les assurances liées aux crédits	Nous consulter
Le coût de l'assurance des emprunteurs dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit ⁽¹⁾ .	
Assurance des emprunteurs est un contrat CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le Code des Assurances.	

AUTRES PRESTATIONS

• Modification du jour de prélèvement :	
- en agence	42,00 €
- via CyberPlus Gestion	21,00 €
• Modification de la domiciliation d'échéance :	
- en agence	41,20 €
- via CyberPlus Gestion (seulement vers un autre compte Banque Populaire Occitane)	20,60 €
• Délivrance d'attestation sur prêt :	
- en agence	par document 31,00 €
- via CyberPlus Gestion	par document 15,50 €
• Demande de réédition de tableau d'amortissement :	
- en agence	par document 31,00 €
- via CyberPlus Gestion	par document 15,50 €
• Frais de demande de décompte de prêt :	
- contrats conclus avant le 01/07/2016 :	
- en agence	par document 31,00 €
- contrat conclus après le 01/07/2016	Gratuit

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

• Facilité Plus	par an 30,00 €
(frais de gestion d'une autorisation de découvert personnalisée)	

* Caution CASDEN sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier. (1) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE / CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

- Ouverture d'un compte épargne Gratuit
- Clôture d'un compte épargne (PEL, CEL...) ou compte titres ordinaire / PEA / PEA PME Gratuit
- Transfert de compte épargne (CEL, PEL, PEP) vers un autre établissement par compte 130,00 €
- Transfert portefeuille (compte titres) ou titre étranger vers une autre banque (hors réseau Banque Populaire)
 - frais fixes forfaitaires 150,00 €
 - par ligne 12,20 €
- Transfert portefeuille (PEA ou PEA-PME) ou titre étranger vers une autre banque (hors réseau Banque Populaire)
 - plafond (tous frais cumulés) fixé à 150 €
 - par ligne 12,20 €
- Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif par an 30,00 €⁽¹⁾
dans la limite du solde créditeur du compte (compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier)
- Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif Gratuit
(compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier)

ÉPARGNE BANCAIRE

• Relevé des intérêts courus de compte à terme :

- trimestriel par an 20,00 €
- semestriel par an 15,00 €
- annuel Gratuit
- hors abonnement à la demande par demande 15,00 €

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire Occitane, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire Occitane peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. L'établissement bancaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

DROITS DE GARDE (FRAIS ANNUELS)

• Portefeuille⁽²⁾ :

	Commission fixe par ligne	Commission proportionnelle	Maximum annuel	Minimum annuel par portefeuille (CTO)
OPC ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ et SCPI émis par le Réseau Banque Populaire	2,60 €	0,10%	CTO ⁽³⁾ : 36,00 € PEA ⁽⁴⁾ : 46,40 €	
Emprunts du Réseau Banque Populaire	2,60 €	0,10%		38,00 €
Autres valeurs	2,60 €	0,35%		38,00 €

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel. (2) frais prélevés trimestriellement. (3) CTO : Compte Titre Ordinaire. (4) PEA : Plan d'Epargne en Actions. (5) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur; pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas. (6) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur; pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

• Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA

Application des droits de garde**

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

INFO

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (suivi des opérations sur titres, relevé de compte...). Ils sont perçus trimestriellement, au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre civil précédent.

CONSEIL

Pour limiter le montant de vos droits de garde : privilégiez les valeurs du Réseau Banque Populaire et limitez le nombre de petites lignes dans votre portefeuille.

INFO

Les parts sociales sont exonérées de droits de garde.

INFO

Pour la Gestion Sous Mandat des CTO⁽¹⁾ et PEA⁽²⁾, les droits de garde sont prélevés annuellement sur les titres non gérés et calculés sur la valeur au 31/12/N-1.

OPÉRATIONS DE BOURSE

CTO :

• OPC⁽³⁾ :

- | | | |
|---|------------------|---------|
| - SICAV et FCP de trésorerie Banque Populaire | par souscription | 10,00 € |
| - autres SICAV et FCP Banque Populaire | | Gratuit |
| - SICAV et FCP autres banques | par souscription | 45,01 € |

• Actions et obligations :

- | | | |
|-------------------------------|-------------------|---------|
| - pourcentage du montant brut | par ordre exécuté | 1,35% |
| - minimum du montant brut | par ordre exécuté | 17,00 € |

• Droits et bons de souscription :

- | | | |
|-------------------------------|-------------------|--------|
| - pourcentage du montant brut | par ordre exécuté | 1,35% |
| - minimum du montant brut | par ordre exécuté | 2,73 € |

• Opérations sur titres cotés à l'étranger :

- | | | |
|-------------------------------|-------------------|---------|
| - pourcentage du montant brut | par ordre exécuté | 1,50% |
| - montant fixe | par ordre exécuté | 64,00 € |

PEA :

• OPC⁽³⁾

Gratuit

• Actions et obligations :

- | | | |
|-------------------------------|-------------------|-------|
| - pourcentage du montant brut | par ordre exécuté | 1,20% |
|-------------------------------|-------------------|-------|

• Droits et bons de souscription :

- | | | |
|-------------------------------|-------------------|-------|
| - pourcentage du montant brut | par ordre exécuté | 1,20% |
|-------------------------------|-------------------|-------|

• Opérations sur titres cotés à l'étranger :

- | | | |
|-------------------------------|-------------------|-------|
| - pourcentage du montant brut | par ordre exécuté | 1,20% |
|-------------------------------|-------------------|-------|

• Valeurs nominatives en plus du % du montant de l'ordre

par opération

26,00 €

• Opérations sur titres non cotés :

- | | | |
|-------------------------------|-------------------|----------|
| - pourcentage du montant brut | par ordre exécuté | 1,20% |
| | plafond | 100,00 € |

ORDRES DE BOURSE PASSÉS PAR INTERNET⁽⁴⁾

CTO :

• Actions et obligations :

- | | | |
|-------------------------------|-------------------|---------|
| - pourcentage du montant brut | par ordre exécuté | 0,50% |
| - minimum | | 11,00 € |

• Opération sur titres cotés à l'étranger :

- | | | |
|-------------------------------|-------------------|---------|
| - pourcentage du montant brut | par ordre exécuté | 0,65% |
| - montant fixe | par ordre exécuté | 41,00 € |

PEA :

• Opération sur titres :

- | | | |
|-------------------------------|-------------------|-------|
| - pourcentage du montant brut | par ordre exécuté | 0,50% |
|-------------------------------|-------------------|-------|

** Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif. (1) CTO : Compte Titre Ordinaire. (2) PEA : Plan d'Epargne en Actions. * Hors coût des opérateurs de télécommunications et fournisseur d'accès. (3) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA).

INFO Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents précontractuels propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

INFO La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, ...).

CONSEIL Pour limiter les commissions, privilégiez les valeurs du Réseau Banque Populaire.

SERVICES DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ

• Commission de service de règlement différé (taux mensuel) :

- ordres non dématérialisés	1,00%
- ordres dématérialisés	0,60%

• Frais de prorogation :

- par ligne (ordres non dématérialisés et ordres dématérialisés)	0,18%
- forfait par opération (pour les ordres non dématérialisés)	8,00 €

OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES

• Augmentation de capital (souscription numéraire ou attribution gratuite)	Gratuit
• Opération d'échange, en pourcentage du montant de l'opération	Gratuit
• Compte-titres sans valeur	par an et par compte 8,00 €

INFO Les dates de valeur appliquées à la clientèle pour les opérations de bourse (achat et vente d'actions et/ou obligations françaises) sont de + 2 jours ouvrés par rapport à la date d'opération. Les jours ouvrés sont : du lundi au vendredi, week-ends et jours fériés exclus.

BONS DE LA CONCURRENCE

• Traitement des bons de la concurrence	par dossier 85,00 €
---	---------------------

OPÉRATIONS SUR OR

• Par ordre d'achat ou vente :	2,20%
	minimum 35,00 €
• Rédition du bulletin d'essai en cas de perte du certificat d'origine	par lingot 70,00 €
• Frais d'essai avec refonte	150,00 €
• Refonte avec recherche de titre	180,00 €
• Demande de lingot au titre 999,9%	70,00 €
• Expertise :	par pièce 2,00 €
	minimum 10,00 €
• Conditionnement :	par sac 10,00 €
	par écrin 15,00 €
• Frais de port (achat ou vente) :	0,30%
	minimum 10,00 €
• Retour de valeur expertisée sans vente ou en conservation	80,00 €

CONSEIL Pour tout achat de pièces ou lingots d'or, si vous n'en avez pas un usage particulier, conservez les dans le sac plombé. En effet, à la revente, aucune décote ne vous sera appliquée.

PARTS SOCIALES

• Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA)	Gratuit
--	---------

GESTION DE PORTEFEUILLE

• Gestion de portefeuille sous mandat	Nous consulter
---------------------------------------	----------------

GESTION DE PATRIMOINE

- Etude patrimoniale avec préconisations écrites

par étude 1000,00 €

AVANTAGE

Nos Conseillers Clientèle sont à votre disposition pour l'aide à la déclaration fiscale et pour toute analyse patrimoniale.

INFO

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessus, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

- DuoPlus aller (compte de dépôt vers compte d'épargne)

par an 19,80 €

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Les offres d'assurance, détaillées ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire Occitane vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022714.

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT ET VOS APPAREILS NOMADES

- **SécuriPlus⁽¹⁾**, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement incluant vol ou bris accidentel du téléphone portable⁽³⁾.

- 1 assuré par an 31,50 €
- 2 assurés (titulaire et co-titulaire) par an 47,40 €

- **Sécuri High-Tech⁽²⁾**, contrat pour assurer les appareils high-tech nomades d'une valeur d'achat unitaire supérieure à 30€ (hors téléphones portables) de l'assuré, notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger⁽³⁾ :

- formule solo Nous consulter
- formule famille Nous consulter

INFO

SécuriPlus assure vos chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. SécuriPlus garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable⁽³⁾.

AVANTAGE

SécuriPlus bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre des offres groupées Pack Famille et conventions CRISTAL.

VOTRE ASSURANCE PERSONNELLE

- **MAV⁽²⁾** (Multirisque des Accidents de la Vie) par an à partir de 99,00 €
Contrat de prévoyance qui vise à contribuer à la prise en charge des frais de santé.⁽³⁾

- **Autonomie⁽⁴⁾** Nous consulter
(tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)⁽³⁾

Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'aidé, et l'aistant.

PROTÉGÉR VOS ENFANTS

- **Assur - BP Enfant⁽⁵⁾** par enfant et par an 20,00 €
(ce contrat est réservé aux clients déjà détenteurs d'un contrat ASSUR BP Habitat Résidence Principale)

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. (3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (4) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. (5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

• Assurance Famille⁽¹⁾	Suivant options
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches ⁽³⁾ .	
• Assur-BP Santé⁽²⁾	Suivant options
Contrat qui vise à contribuer à la prise en charge des frais de santé ⁽³⁾	
• Assurance Obsèques⁽¹⁾	Suivant options
Ce contrat de prévoyance prévoit le versement d'un capital destiné à financer une partie ou la totalité des frais de vos obsèques. ⁽³⁾	
• Assurance Précaution⁽¹⁾	par mois 2,50 €
(Soit pour information 30,00 € par an)	
Ce contrat de prévoyance prévoit, en cas de décès, le remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et le versement d'un capital à ses proches. ⁽³⁾	

ASSURER VOS BIENS

• Assurance Auto⁽²⁾	Nous consulter
Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule.	
• Assurance 2 roues⁽²⁾	Nous consulter
Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues.	
• Assurance Habitation⁽²⁾	Nous consulter
Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert.	
• Protection juridique BP⁽⁴⁾	Nous consulter
Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges.	

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

PROTEGER VOS ENFANTS

• Assur - BP Enfant⁽⁵⁾	par enfant et par an 20,00 €
• Assur - BP Horizon⁽⁵⁾ :	
- formule individuelle	par an 28,00 €
- formule tous risques	par an à partir de 56,00 €

ASSURER L'AVENIR DE VOS PROCHES

• Fructi-Famille⁽¹⁾	Suivant options
• Tisséa⁽¹⁾	Suivant options
• Plan Fructi-Obsèques⁽³⁾	Suivant options
• Dédicace⁽⁶⁾	par an à partir de 22,00 €
• Fructi-Budget 2⁽⁶⁾	
- option 1 (1 500 €)	par an 56,00 €
- option 2 (3 000 €)	par an 100,00 €
• Fructi-Facilités⁽⁶⁾	par an 21,90 €

ASSURER VOS BIENS

• Assur - BP Auto⁽¹⁾	Nous consulter
• Assur - BP Moto⁽¹⁾	Nous consulter
• Assur - BP Habitat⁽¹⁾	Nous consulter
• Assur - BP Immeuble⁽¹⁾	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. (2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. (3) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. (4) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances. (5) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (6) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽²⁾

Notre tarification s'entend hors frais éventuel pris par le correspondant.

FORFAIT MOBILITÉ INTERNATIONALE

- **Offre mobilité carte (à partir de 16 ans)*** par mois **13,00 €**
Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais liés à l'ensemble de vos opérations par carte bancaire à l'international (hors commission de change).

CHANGE MANUEL⁽³⁾

- **Achat et vente de billets de banque étrangers :**

- transaction inférieure à 100 €	par opération	3,00 €
- transaction supérieure ou égale à 100 €		Gratuit

INFO

Notre banque communique le cours des devises avant toute exécution d'opérations de change. Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

CONSEIL

Avant tout déplacement, renseignez-vous auprès de votre agence : certains billets ne sont pas repris en raison des falsifications trop fréquentes.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽²⁾

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

- **Paiement par carte bancaire en devises :**

- commission fixe	par paiement	0,30 €
- commission proportionnelle au montant du paiement		2,90 %

- **Retrait d'espèces à un distributeur en devises :**

- commission fixe	par retrait	3,30 €
- commission proportionnelle au montant du retrait		2,50 %

- **Retrait au guichet :**

- commission fixe	par retrait	4,00 €
- commission proportionnelle au montant du retrait :		
- en euros dans l'Espace Economique Européen		2,00 %
- en euros dans les autres pays ou en devises		2,50 %

VIREMENTS NON SEPA⁽⁴⁾

- **Virement non SEPA émis en euros ou en devises :**

- au guichet de votre agence	par virement	25,50 €
------------------------------	--------------	----------------

En cas de virement en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus. **Voir ci-après**

- **Supplément pour virement européen avec instruction particulière** **20,40 €**
- **Virement non SEPA reçu en euros ou en devises** par virement **16,50 €**

En cas de virement en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus. **Voir ci-après**

(1) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (2) Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors EEE. (voir détail zone EEE page 30). (3) Sous réserve de disponibilité des fonds. (4) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. (*) Sous réserve d'éligibilité.

CONSEIL Certains pays exigent une attestation de prestations d'assistance médicale pour l'obtention d'un visa d'entrée. Pour les cartes Visa, vous devez demander cette attestation 10 jours avant votre départ sur le site www.visa-assistance.fr, rubrique DEMANDER UNE ATTESTATION D'ASSISTANCE MÉDICALE.

Pour les cartes MasterCard (ce produit n'est plus commercialisé) : vous devez téléphoner au 01 45 16 65 65 (numéro non surtaxé).

OPÉRATIONS EN DEVISES

• Frais de tenue de compte en devises	par an 76,50 €
• Commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,05%
- minimum	15,50 €
- maximum	250,00 €
• Frais pour achat / vente de devises en Bourse au comptant	30,00 €

LES COMMISSIONS SUR SERVICES SPÉCIFIQUES

• Frais de recherche auprès de nos correspondants étrangers	24,00 €
• Frais de transmission courrier	11,00 €

INFO À savoir : tout compte ouvert en devises ne peut faire l'objet de retraits ou versements en espèces.

EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Espace SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cité du Vatican, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Zone EURO : constituée par les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

(1) IBAN : International Bank Account Number. BIC : Bank Identifier Code. (2) Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors EEE.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

PRODUITS DÉTENUS PAR LE DÉFUNT : assurance-vie⁽¹⁾ et non vie, contrat de capitalisation, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), titres (compte-titre, PEA), PEL (non échu), compte professionnel, coffre, coffre-fort numérique.

• **Détention d'aucun ou d'un de ces produits :**

- avoirs inférieurs ou égaux à 500 €	Gratuit
- avoirs supérieurs à 500 €	1,00 % des avoirs
- minimum	70,00 €
- maximum	350,00 €

• **Détention d'au moins deux de ces produits :**

- avoirs inférieurs ou égaux à 500 €	Gratuit
- avoirs supérieurs à 500 €	1,30 % des avoirs
- minimum	150,00 €
- maximum	750,00 €

• **Frais de dossier en cas de décès d'un mineur**

• Frais pour dossier non clos depuis plus d'un an	Gratuit
	par an 70,00 €

INFO Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitation de l'administration fiscale.

TARIFS JEUNES ET JEUNES ACTIFS

TENUE DE COMPTE DE DÉPÔT

- par compte	2,10 €
- les jeunes détenteurs d'une convention jusqu'à 26 ans inclus	Gratuit
- les clients mineurs (moins de 18 ans)	Gratuit

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

• Fourniture carte Point Argent Plus à débit immédiat	par an 14,25 €
(offre réservée aux clients de 12 à 17 ans inclus)	

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

• Forfait CRISTAL voir détail p.15	
gratuit si inclus dans un Pack Famille	par mois à partir de 1,00 €

FORFAIT MOBILITÉ INTERNATIONALE

• Offre mobilité carte (à partir de 16 ans)*	par mois 13,00 €
Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais liés à l'ensemble de vos opérations par carte bancaire à l'international (hors commission de change).	

(1) Les contrats d'assurance vie sont pris en charge dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession. (*) Sous réserve d'éligibilité.

• Option mobilité internationale pour les titulaires de l'offre CRISTAL (de 16 à 17 ans)*

Offre d'une durée de 3 mois minimum réservée aux jeunes de 16 à 17 ans ayant souscrit une convention CRISTAL (Essentiel ou Confort) qui comprend l'offre mobilité carte.

	Essentiel	Confort
VISA Classic	4€ / mois	3€ / mois
VISA Premier	-	2.50€ / mois

INFO Comparez le coût de la vie entre votre ville de départ et votre ville de destination. Etudier ou vivre à l'étranger, ce n'est pas forcément ce que vous imaginez.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

CRÉDITS⁽¹⁾

- Frais de dossier prêts étudiants, apprentis Gratuit

ASSURANCES

- Assurance Habitation Jeune⁽²⁾ Nous consulter

Assurance Habitation offre aux jeunes de moins de 28 ans, une assurance logement à un tarif préférentiel⁽³⁾.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Fourniture carte Visa Classic NRJ à débit immédiat ou différé à partir de 16 ans par an 47,10 €
- Convention NRJ BanquePop' (12 à 17 ans inclus)
 - Cotisation avec carte Visa Classic à autorisation quasi-systématique à débit immédiat
 - sans SécuriPlus par mois 1,00 €
 - avec SécuriPlus par mois 2,00 €
- Forfait tranquillité
 - (offre réservée aux clients de 18 à 30 ans inclus) par mois 4,00 €
- Forfait liberté
 - (offre réservée aux clients de 16 à 30 ans inclus) par mois 3,00 €

TARIF ACEF

OFFRE MULTI-AVANTAGES ACEF (ASSOCIATION CRÉÉE PAR ET POUR LES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DES SERVICES PUBLICS)

- Adhésion annuelle 15,00 €

AVANTAGE Bénéficiez toute l'année de réductions sur vos achats quotidiens et sur vos loisirs.



(1) sous réserve d'éligibilité et d'acceptation par la Banque Populaire. (2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (3) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA GIE. Entreprises régies par le Code des Assurances. (*) Sous réserve d'éligibilité.

RÉSOUTRE UN LITIGE

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

La volonté de la Banque Populaire Occitane est de vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

Vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

- En cas d'**insatisfaction ou de désaccord**, **votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation**.
- Vous pouvez également écrire au service Relations Client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas :

PAR COURRIER	PAR INTERNET
BANQUE POPULAIRE OCCITANE - Service Relations Clients Avenue Maryse Bastié BP19 - 46022 CAHORS CEDEX	www.banquepopulaire.fr/occitane Onglet NOUS CONTACTER puis « Effectuer une réclamation »

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire Occitane vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RE COURS EN MÉDIATION

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence, du Service Relations Clients ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** le Médiateur de la consommation. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

Le médiateur de la consommation^(*) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<u>directement sur son site internet</u> : https://www.mediateur-fnbp.fr/ <u>ou sur celui de la médiation de la consommation</u> : https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso	Madame la Médiateure de la consommation auprès de la FNBP 20/22 rue Rubens 75013 PARIS

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers –hors assurance-vie– (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc...

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet amf-france.org.fr/le-mEDIATEUR bouton « Saisir le médiateur »	Le Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

(*) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.
Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande :
<https://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE

■ Le Service clientèle ALODIS:

Depuis la France, au 05 81 22 00 00 (numéro non surtaxé)
Depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00
(coût variable en fonction du pays de l'opérateur)
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
et le samedi de 8h30 à 12h30.

■ Le site Internet www.banquepopulaire.fr/occitane

VOS REPÈRES

L'ACCÈS AUX TARIFS APPLIQUÉS PAR VOTRE BANQUE

Votre banque vous informe des modifications tarifaires 2 mois avant leur mise en application. Les tarifs bancaires sont accessibles dans l'ensemble de nos points de vente et sur notre site Internet www.banquepopulaire.fr/occitane (brochure tarifaire Particuliers et Professionnels & Entreprises et document d'information tarifaire). Sur vos relevés de compte, le pictogramme vous permet d'identifier les opérations correspondant à des frais prélevés par la banque au titre de la gestion de votre compte bancaire. Un récapitulatif est également restitué à la fin de vos relevés.

De plus, votre banque vous envoie chaque année, au mois de janvier, un document récapitulant le total des sommes perçues au cours de l'année civile précédente, au titre des produits et services dont vous avez bénéficié dans le cadre de la gestion de votre compte bancaire.

LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DEVOTRE COMPTE DE DÉPÔT

À l'ouverture de compte, votre Conseiller Clientèle vous délivre la convention de compte de dépôt qui contient toutes les règles de fonctionnement de votre compte. Élaborée dans le cadre de la charte bancaire, cette convention de compte précise les modalités de fonctionnement du compte, la périodicité des extraits de compte, la délivrance des chéquiers, leur utilisation et leur mise en opposition, les tarifs associés à la convention.

Pour plus de détails, nous vous invitons à prendre connaissance de ce document mis à jour et disponible gratuitement dans votre agence ou sur Internet à l'adresse suivante : www.banquepopulaire.fr/occitane

Vous pourrez également en obtenir une copie papier sur simple demande auprès de votre Conseiller Clientèle.

DES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR LA BANQUE

Votre banque tient à votre disposition dans l'ensemble des points de vente des mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française.

ET POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Consultez le site Internet de la Fédération Bancaire Française, « les Clés de la Banque » : www.lesclesdelabanque.com

Il contient de multiples informations sur vos droits et obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement.

NOS PARTENAIRES ET MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement – SA au capital de 73 801 950 € - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris – 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393

La Location avec Option d'Achat est un produit de :

BPCE Lease - Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros – Etablissement de Crédit Spécialisé – Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris – RCS Paris 379 155 369 – N° TVA : FR 81 379 155 369 Intermédiaire en assurances inscrit à l'OrIAS n° 07 029 339.

BPCE Vie, SA au capital social de 161 469 776 euros

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 349 004 341 RCS PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES, SA au capital de 157 000 000 euros

entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

CNP ASSURANCES, SA avec conseil d'administration,

au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,

Siège social : 4 Promenade Coeur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.

Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE Assurances IARD, SA au capital de 61 996 212 euros, immatriculée

au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro

350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant

son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

Covéa Protection Juridique, SA à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 €

entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Le

Mans 442 935 227 - APE 6512 Z. Siège social : 160, rue Henri Champion -

72045 Le Mans Cedex 2.

BPCE IARD, SA à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 50 000 000€ entièrement versé.

401 380 472 RCS NIORT

Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY

Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09

Entreprise régie par le Code des Assurances.

POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX

Télécharger l'application Banque Populaire



Services gratuits de banque et assurance à distance mis à votre disposition sur l'application Banque Populaire Particuliers⁽¹⁾

GESTION DE VOTRE BANQUE À DISTANCE

Biométrie	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales ⁽²⁾ ou du visage ⁽²⁾
Gestion des comptes	Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes
Pilotage de votre carte	Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel Consultation du code secret de votre carte bancaire Consultation et modification si besoin et sous conditions des plafonds temporaires de paiement et de retraits de votre carte ⁽¹⁾
Virements	Gestion et suivi de vos virements Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis le Smartphone ⁽²⁾ Virement SEPA instantané occasionnel avec le numéro de téléphone mobile (via Wero)
Retrait	Retrait d'espèces sans avoir à portée de main votre carte bancaire, avec SMART'retrait

GESTION DE VOTRE ASSURANCE À DISTANCE

Simulation/ souscription	Simulation tarifaire et souscription en ligne ⁽³⁾
Information sur votre contrat	Consultation de vos bénéficiaires, de vos formules, de vos garanties et de vos franchises Visualisation de votre échéancier
Gestion du contrat	Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de votre assurance scolaire (option du contrat assurance habitation) Modification de la date et de la fréquence de prélèvement Modification du compte Banque Populaire de prélèvement Déclaration et suivi d'un sinistre Utilisation des services de dépannage, travaux, déménagement
Gestion de documents	Obtention d'une attestation, un avis d'échéance

(1) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque Populaire pour y accéder.

(2) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre Banque Populaire et après expiration du délai de rétractation.



Prenez rendez-vous avec votre conseiller

www.banquepopulaire.fr

Accéder facilement à la brochure tarifaire de votre Banque Populaire en téléchargeant la version à jour en ligne



Banque Populaire Occitane : Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit ; intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07 022 714, ayant son siège social à BALMA (31130), 33-43 avenue Georges Pompidou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIREN RCS TOULOUSE 560 801 300.). Identifiant unique REP n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042) | Crédits photos : © iStock